



AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que lors de sa séance extraordinaire du 14 septembre 2022 à 16 h, le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a édicté l'ordonnance suivante :

A – Ordonnance relative aux manœuvres obligatoires ou interdites.

Ordonnance ORD2722-052 permettant la fermeture de la rue Des Groseilliers à l'intersection de la rue Radisson (la Place Des Groseilliers) à la limite des arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Anjou (*Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3)*).

L'ordonnance ci-dessus mentionnée peut être consultée à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture ou en faisant une demande par courriel à l'adresse suivante : MHM_Greffe-consultation@montreal.ca

FAIT À MONTRÉAL, CE 16^E JOUR DE SEPTEMBRE 2022.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Annick Barsalou